

### Sommaire :

- Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre
- Affichage municipal
- \*\*\*\*\*
- Etat Civil
- L'école est finie...
- Atelier décoration de Noël
- \*\*\*\*\*
- Festivités 2024
- \*\*\*\*\*
- Avancement des travaux
- \*\*\*\*\*
- Informations des associations
- Bibliothèque municipale
- \*\*\*\*\*
- Informations municipales



### Le mot du Maire

La célèbre citation « Que d'eau, que d'eau », qui fut prononcée par le Président de la République Patrice de Mac Mahon en 1873 lors des grandes crues de la Garonne a souvent été notre sujet de conversation de notre printemps et même de notre début d'été.

Cela a bien sur entamé notre moral mais encore plus celui de nos 2 employés communaux qui au fil des jours voyaient pousser l'herbe mais ne pouvaient pas la tondre malgré tous leurs efforts d'adaptation.

Mais c'était sans compter sur les renforts de François et Maxence, nos 2 jeunes Charlois venus les épauler pour les trois mois d'été.

Rien n'est jamais parfait mais cependant les efforts que fournissent les riverains pour entretenir leurs devant de portes, permettent de soulager notre équipe municipale et participent à l'embellissement de notre village, qu'ils en soient tous remerciés.

Depuis le 21 juin Cloé a rejoint Mélodie, dans nos locaux remis à neufs, afin d'assurer le fonctionnement de l'agence postale.

Depuis un an nous avons mis en place un plan de circulation et du stationnement payant, cet investissement de 70 000€ a permis de commencer à mieux orienter nos visiteurs. Certes rien n'est encore parfait, d'autres aménagements sont prévus en matière de signalisation.

Cela a permis à la commune de Charroux de bénéficier d'une recette de 36 000 € sur une année.

Je compte sur vous pour informer de façon la plus courtoise possible les personnes qui ne respectent pas ces obligations de stationnement.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.



# Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2024

## CM du 30 janvier 2024 :

### ➤ **SIGNATURE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AUTHENTIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ URBA 301 CONCERNANT LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION D NUMÉRO 204**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'arrêté n° 1626/2022 en date du 08 août 2022 accordant un permis de construire au nom de l'Etat pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant la réalisation d'un poste de livraison, de cinq postes de transformation, de cinq auvents onduleurs et d'un local technique ; **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bail emphytéotique authentique sous conditions suspensives avec la société URBA 301, portant que la totalité de la parcelle section D numéro 204, tel que présent en annexe, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du projet avec la société URBA 301.

### ➤ **ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE**

VU le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ; **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents,

**DÉCIDE** que la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours restera en place à la rentrée 2024.

**PROPOSE** à Monsieur le Directeur Académique de l'Éducation Nationale l'organisation du temps scolaire, comme suit :

Jours	Horaires Matin	Horaires Après-Midi
Lundi	9h – 12h	13h20 – 16h20
Mardi	9h – 12h	13h20 – 16h20
Jeudi	9h – 12h	13h20 – 16h20
Vendredi	9h – 12h	13h05 – 16h05

### ➤ **COMPLÈMENTAIRE SANTÉ CITOYENNE**

La compagnie d'assurance AXA propose aux communes une offre de mutuelle santé citoyenne, via une convention signée avec la commune. Offre réservée aux habitants ayant leur résidence principale sur la commune :

- 25 % de réduction pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles et pour les fonctionnaires (agents titulaires).
- 15 % de réduction pour tous les autres habitants.

Il est précisé que la commune n'est en aucun cas mandataire de l'assureur et n'a aucun rapport financier avec la structure concernée, ni avec les usagers pouvant contacter l'organisme.

Précision : pas d'exclusivité pour AXA. Si un autre assureur venait à contacter la mairie, cohabitation possible de plusieurs prestataires.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec AXA.

La population sera informée de cette offre de mutuelle santé citoyenne. Si des personnes sont intéressées, rendez-vous ensuite privé au domicile de la personne. Toute personne pourra demander un comparatif avec sa propre mutuelle, sans engagement.

## CM du 27 février 2024 :

### ➤ **CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT**

**Considérant** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application à l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

**DÉCIDE** la création à compter du 01 avril 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint administratif territoriale – Catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 12 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs à compter du 1er avril 2024.

**AUTORISE** le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

### ➤ **RÉUNIONS DIVERSES**

◆ **Musée** : Valérie ROTHMUND informe qu'un architecte d'intérieur est venue au musée pour voir comment réaménager l'accueil du Musée. Monsieur le Maire donne l'accord de repeindre l'escalier en blanc.

### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

◆ **Club sportif Charlois** : L'association reverse 2 000 € à la commune par le biais d'achat de guirlandes lumineuses et de matériel pour finir le terrain de pétanque.

# Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2024

## CM du 02 avril 2024 :

### ➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mme Françoise MATHURIN, doyenne de l'assemblée, après s'être fait présenter les résultats du compte administratif, et après que M. le Maire ai quitté la salle, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs, **APPROUVE** et **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	43 191,00	Dépenses	Prévu :	66 204,27
	Réalisé :	36 504,86		Réalisé :	45 972,07
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	43 191,00	Recettes	Prévu :	66 204,27
	Réalisé :	20 625,97		Réalisé :	61 024,22
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 15 878,89
Fonctionnement :	15 052,15
Résultat global :	- 826,74

### ➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise MATHURIN, doyenne de l'assemblée, après s'être fait présenter les résultats du compte administratif, et après que M. le Maire ai quitté la salle, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs, **APPROUVE** et **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	1 377 541,02	Dépenses	Prévu :	618 350,37
	Réalisé :	548 307,40		Réalisé :	349 851,54
	Reste à réaliser :	475 227,04		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 377 541,02	Recettes	Prévu :	618 350,37
	Réalisé :	351 493,48		Réalisé :	582 975,33
	Reste à réaliser :	426 529,07		Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 196 813,92
Fonctionnement :	233 123,79
Résultat global :	36 309,87

### ➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	8 887,12
- un excédent reporté de :	23 939,27
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	15 052,15
- un déficit d'investissement de :	15 878,89
- un excédent des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	15 878,89

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : (EXCÉDENT)</b>	15 052,15
<b>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</b>	15 052,15
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	0,00
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : (DEFICIT)</b>	15 878,89

# Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2024

## CM du 02 avril 2024 (suite) :

### ➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 - BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	116 243,42
- un excédent reporté de :	116 880,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	233 123,79
- un déficit d'investissement de :	196 813,92
- un déficit des restes à réaliser de :	48 697,97
Soit un besoin de financement de :	245 511,89

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : (EXCÉDENT)</b>	233 123,79
<b>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</b>	233 123,79
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	0,00
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : (DÉFICIT)</b>	196 813,92

### ➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ASSAINISSEMENT**

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2024 :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	39 077,48 (dont 0,00 de RAR)	Dépenses :	41 638,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	39 077,48 (dont 0,00 de RAR)	Recettes :	41 638,00 (dont 0,00 de RAR)

### ➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour 2024 des taxes directes locales, **DÉCIDE**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs, **de ne pas augmenter** les taux d'impositions des contributions directes, à savoir :

- Taxe foncière (bâti)	41,90%	pour un produit attendu de	217 335 €
- Taxe foncière (non bâti)	42,15%	pour un produit attendu de	24 953 €
- Taxe d'habitation	12,84%	pour un produit attendu de	25 796 €

### ➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	1 127 776,49
Recettes :	1 127 776,49

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	561 004,71
Recettes :	561 004,71

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	652 549,45 (dont 475 227,04 de RAR)
Recettes :	701 247,42 (dont 426 529,07 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	561 004,71 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	561 004,71 (dont 0,00 de RAR)

### ➤ **ACTE MODIFICATIF DE LA RÉGIE DE RECETTES « MANIFESTATIONS ET BROCANTE »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs, **DÉCIDE** la modification des articles de l'acte constitutif de la régie de recettes « brocante et manifestations » comme suit :

**ARTICLE 4** : La régie encaisse les produits suivants :

- 1/ les droits de place instaurés lors de la brocante et des diverses manifestations communales sportives, artistiques, culturelles, et tout type d'animations à caractère commercial,
- 2/ les produits des ventes des buffets, buvettes et de la restauration organisées par la Municipalité lors des diverses manifestations annuelles,
- 3/ les produits issus de la vente d'objets divers appartenant à la mairie.

Les articles non mentionnés restent inchangés.

# Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2024

## CM du 04 juin 2024 :

### ➤ ANIMATIONS

**Fête de la soupe :** Pour la fête de la soupe du 02 novembre 2024, la SASU Terres de Couleurs, domiciliée à Charroux, propose un devis pour la réalisation de 2 050 bols à 3,75 € H.T. l'unité, pour un montant H.T. de 7 687,50 € soit 9 225,00 € T.T.C.

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs :

**ACCEPTE** le devis de la SASU Terres de Couleurs, pour la réalisation de seulement **2 000 bols à 3,75 € H.T. l'unité**, pour un montant total de **9 000 € T.T.C.**,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette réalisation.

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

#### ◆ CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT :

**CONSIDÉRANT** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un saisonnier d'activité en application à l'article n° L.332-23-2° du code précité ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**DÉCIDE** la création à compter du 05 juin 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs à compter du 05 juin 2024.

**AUTORISE** le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

**DIT** que les dépenses afférentes à ce recrutement sont affectées au budget.

#### ◆ Entretien des bâtiments :

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise BEAUDONNET pour le changement de menuiseries :

- 2 fenêtres au 2<sup>ème</sup> étage du Musée
- 1 fenêtre dans les communs des logements Cours Boirot Lacombe
- Une réparation sur une fenêtre d'un logement Cours Boirot Lacombe
- 2 fenêtres et 1 porte au Centre de Loisirs

◆ **Boulevard de la Chaume du Vent :** Mise en place de rondins de bois pour empêcher le stationnement sauvage.

Tous les comptes rendus sont consultables sur notre site internet : [www.charroux03.fr](http://www.charroux03.fr)

## Affichage municipal

Suite aux travaux de la mairie, un nouveau panneau d'affichage municipal légal a été installé dans la cour de la mairie.



# État Civil

## MARIAGES :

- Louis-Michel **GUINARD-THEBAULT** et Nathalie, Françoise, Thérèse, Marie-Christine **BUSSET**, le 01 juin 2024, résidants chemin de Veauce

## DÉCÈS :

- Jean-Régis, Vincent **VEILLEROT** décédé le 05 mai 2024, domicilié 6, rue de la Corderie
- Henri **PETIT-GENÊT** décédé le 17 mai 2024, domicilié 11, rue des Murs
- Robert, Marcel **FÉVRIER** décédé le 24 juin 2024, domicilié 16, rue du Champ Bardon

## L'école est finie...

Pour la rentrée 2024 / 2025, ce seront 81 élèves répartis sur les 4 classes du RPI St Bonnet / Charroux.

La commune recevra les CM1 et CM2 au nombre de 19 élèves.

Le SIVOS a remis des clés USB aux 13 élèves de CM2 et nous leur souhaitons une pleine réussite au collège avec ce grand passage en 6<sup>ème</sup>.

En même temps, la classe de Charroux a pu admirer le cadre mettant en valeur leur travail réalisé sur pierre de lave, en collaboration avec leur maîtresse Madame Carine Coulon et l'artisane d'Art locale Nathalie Floch.

Chaque enfant a pu émailler sa plaque en indiquant un mot représentant pour eux les valeurs de la République. La municipalité apprécie l'initiative et remercie les enfants, la maîtresse et l'artisane.



## Atelier décoration de Noël

De nouvelles idées ?

Envie de se retrouver, partager, renouveler l'opération « Calendrier de l'Avent » ....

N'hésitez pas à nous le faire savoir et nous mettrons à nouveau notre atelier en place.



Un grand merci à tous les lutins de l'Atelier décorations de Noël !

# Avancement des travaux

## 1. Réhabilitation du bâtiment de la Mairie :

Les travaux sont à présent terminés, la mairie a retrouvé sa place initiale, certains ont pu déjà le constater. La pose des volets sera réalisée courant ce mois de juillet.

Les 3 studios sont disponibles à la location pour les saisonniers, stagiaires, alternants, apprentis, CDD  $\leq$  6 mois, pour tout contrat de travail de courte durée. Un justificatif de travail sera demandé pour toute location. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.

Vous serez prochainement informés de la date d'inauguration.



## Avancement des travaux (suite)

### 2. Parking et Plan de circulation :

Rappel : Chaque véhicule stationné dans les rues doit être équipé de la vignette « Riverain » ou du carton « Invité » sur les pare-brises, à récupérer à la mairie. Les contrôles seront de plus en plus nombreux.

Merci de respecter du mieux possible les emplacements.

Après une année de mise en place, le plan de circulation sera encore amélioré.

### 3. Fleurissement :

Le choix de fleurir notre village, sur les conseils de nos agents Matthieu et Jonathan, avec des plantes vivaces s'est montré cette année réussi ; pour eux c'est une meilleure gestion de leurs temps, sachant qu'à cette période de l'année la tonte les accapare beaucoup.



### 4. Broyage des chemins ruraux :

Le broyage des chemins a été réalisé à la fois par l'entreprise Luc Faure pour 4 200 € T.T.C. et par les employés communaux.

### 5. Travaux réalisés par certains de nos élus :



Grâce à l'engagement du Club Sportif Charlois lors des manifestations sur la commune, une partie de leurs bénéfices a financé la finalisation du terrain de pétanque.

Nous remercions le Club Sportif Charlois pour l'achat des rondins de bois et l'entreprise SEMONSAT pour le don de graviers.

# Festivités 2024

## Brocante :

Emplacements	10 607,00
Repas	5 077,00
Buvettes	4 803,00
Total recettes	20 487,00 €
Total Dépenses	9 561,17 €
Bénéfice net	10 925,83 €



## Repas champêtre avec nos aînés :

En raison de nos travaux, le repas traditionnel de fin d'année n'a pas pu être proposé à nos aînés, nous les avons réunis le samedi 08 juin pour un moment de convivialité.



## Festivités 2024 (suite)

### Jeux Communautaires :

Le samedi 15 juin, malgré quelques gouttes de pluie, des courageux sont venus pour relever le défi de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, faire 2024 km.



### Nuit romantique :

A l'initiative des « Plus Beaux Village de France » et soutenue par la municipalité depuis deux ans, cette année la nuit romantique a commencé par une visite du musée et un apéritif. La soirée s'est prolongée par un concert guitare et violon dans la cour du Prince de Condé où les invités ont pu également apprécier une farandole de pâtisseries. Très belle initiative !



14 Juillet



# Informations des associations



## Amicale des Monuments Historiques et des Sites de Charroux

Association loi 1901 - Fondée en 1972  
33 Grande rue 03140 CHARROUX

**Le but de L'AMH est de participer à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments et sites faisant partie du patrimoine communal de CHARROUX**

L'AMH est une association dont le but est de valoriser, d'entretenir et de promouvoir le riche patrimoine architectural et culturel de notre village. Depuis un demi-siècle, elle a contribué à la restauration de nombre de nos monuments et édifices, et d'autres travaux sont en cours, d'autres projets sont lancés. Actuellement, elle vient de financer la fabrication des nouveaux volets du musée. Leur mise en peinture et la signalétique extérieure du musée, ont été confiées, après accord de la Mairie, à un talentueux peintre en lettres, M.Stanislas.

Une commande a été passée à une artiste de Charroux, Mme Nathalie Floch, entreprise DES MOTS D'EMAUX, pour la réalisation d'une petite centaine de plaques de rues en lave émaillée, destinées à remplacer les anciennes plaques en bois qui avaient fait leur temps.

Le récent achat du site de l'ancienne tannerie par l'AMH, cédé à la Mairie, va permettre à celle-ci des travaux de réhabilitation d'un secteur un peu délaissé de Charroux, qui pourra être mis en valeur pour créer un « parcours de l'eau ».

Pour mener à bien tous ces travaux d'embellissement, nous avons besoin de vous tous, car chacun peut contribuer à sa manière à la réalisation de nos ambitieux projets. Tout d'abord en pensant à renouveler vos cotisations le plus tôt possible dans l'année pour simplifier notre comptabilité. N'attendez pas l'assemblée générale de Novembre, et souvenez-vous que le montant minimal de ladite cotisation, fixé à 10€, est déductible ! Mais, bien sûr, il s'agit d'un montant « minimal ».

Et puis, vous le savez, notre fête annuelle accueillera comme en chaque début du mois d'Août, artistes et artisans d'Art dans notre village. Depuis l'an passé, la manifestation se déroule sur deux jours, le samedi après-midi et le dimanche, et cette année elle aura donc lieu les trois et quatre Août. Pour qu'elle soit réussie, l'AMH a besoin de tous les charlois, vacanciers et amis de notre village. Tous les bénévoles sont les bienvenus, dès les jours précédents et jusqu'au lundi suivant, pour monter puis démonter les stands et aider à les tenir, baliser les rues, ouvrir votre jardin dans le centre historique pour accueillir un artisan, gérer et surveiller les parkings extérieurs, et effectuer les tâches multiples nécessaires au bon déroulement de la manifestation. Même quelques heures sont les bienvenues, et toutes les tâches ne sont pas pénibles.

En matière de bénévolat, les gâteaux préparés par les dames de Charroux nous permettront d'offrir un beau stand de pâtisserie dont nous espérons qu'il aura, comme l'an dernier, un franc succès. Enfin, nous comptons comme toujours sur la générosité renouvelée de nos fidèles mécènes.

D'avance, l'AMH vous remercie au nom de Charroux d'être les artisans du succès de notre fête et de la mise en valeur de notre village.



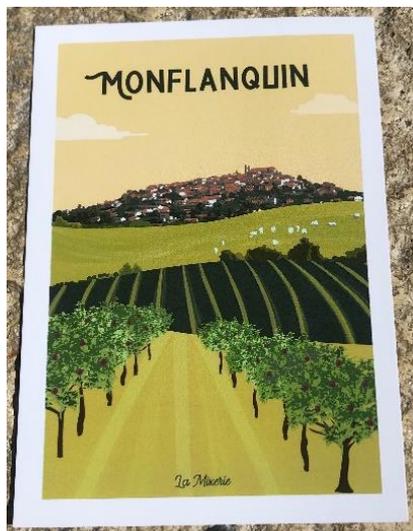
Apéritif offert aux bénévoles de l'AMH

## Informations des associations



### Club Sportif Charlois

Cette année encore, durant le weekend de l'Ascension, lors de l'habituel tournoi vétérans des « Plus Beaux Villages de France », organisé cette année dans le village de Monflanquin, le Club Sportif Charlois est allé représenter le village de Charroux. L'équipe n'a pas pu faire mieux que 13<sup>ème</sup> sur 16 mais espère bien améliorer ce classement lors de la prochaine édition de l'année prochaine qui se tiendra dans le village de Séguret.



### Chasse

La saison 2023 - 2024 s'est achevée avec son traditionnel sanglier à la broche entre deux journées pluvieuses. Le bilan est satisfaisant au niveau des prélèvements et de la sécurité.

Depuis la nuit des temps, les chasseurs sont des prédateurs qui permettent de réguler au mieux la faune, tout en respectant la nature et les autres activités de plein air. Pour la sécurité de tous des panneaux sont installés lors des battues ; merci de les respecter.

Très bonne saison 2024 - 2025 à toutes et tous.



### Saison 2024-2025 au yoga

Depuis septembre 2023, 2 cours de yoga ont été mis en place et nous envisageons de reconduire ces 2 cours à partir du mois de septembre 2024 avec nos 2 professeurs :

- **le vendredi un cours d'une heure 30, à partir de 18h, avec Cyril Noyelle**, cours fréquenté par une quinzaine de personnes actuellement.
- **le mercredi à partir de 17h, avec Sandrine Braun** qui pratique un yoga très différent et a séduit de nombreux adhérents de l'association (25 personnes inscrites réparties sur 2 cours : **1<sup>er</sup> cours de 17h à 18h15 et 2<sup>ème</sup> de 18h30 à 19h45**).

Les cours sont dispensés salle du centre de loisirs (près du stade) et nous remercions d'avance la municipalité pour le prêt gratuit de la salle. Vous bénéficiez d'un cours d'essai gratuit pour chacune des pratiques.

A savoir également, l'association organise deux stages :

- **Lundi 29 juillet, de 9h30 à 16h30** salle d'animations de Charroux, stage animé par Martine Blin avec une séance de yoga le matin et une séance de sophrologie avec Christine Dalaszynski l'après-midi. Il reste quelques places !
- **Samedi 07 septembre (horaires à préciser)** salle d'animations de Charroux avec nos 2 professeurs Sandrine & Cyril qui proposent une présentation originale de leurs cours. Vous pouvez vous inscrire dès à présent !

Si vous êtes intéressé(e) par l'une ou l'autre de ces activités : cours ou stages, n'hésitez pas à me contacter :

**Sylviane MEUNIER tél. 04 70 56 89 73 ou 06 72 50 55 17 ou « [sylvianne.meunier@wanadoo.fr](mailto:sylvianne.meunier@wanadoo.fr) »**

## Informations des associations



### Musée de Charroux et de son canton

5 Rue de la Poulailleterie 03140 CHARROUX  
www.musee-charroux.net avec accès à la visite virtuelle,  
Facebook : Musée de Charroux en Bourbonnais et Instagram.

L'Association du Musée a participé avec l'AMH au SALON DE PBPA (Patrimoine Bourbonnais Patrimoine d'Avenir) à Montluçon et au SALON DU TOURISME LOCAL à Ebreuil avec des bâches conçues par les deux associations charloises et le soutien logistique de nombreux bénévoles. Ce fut l'occasion de nombreuses rencontres, dont celle d'un des participants à l'opération SOS Charroux de 1968.

Natacha Baccaglioni est engagée en service civique pour rouvrir à partir d'avril (du vendredi au lundi) le musée de Charroux, et elle sera soutenue à l'accueil en été par Nino Simonin, puis Louane Castel. Malheureusement la météo capricieuse jusque-là a impacté le nombre de visiteurs, mais il suffit d'un jour de soleil pour retrouver une bonne fréquentation.

Ou de visites de groupes comme celle des lycéens allemands, reçus à Blaise de Vigenère, celle des propriétaires de bichons (le musée est ouvert aux chiens !) ou celle des 63 élèves de l'Ecole Pasteur de Gannat ou les 25 CM1 CM2 de l'école de Charroux.

Ou des manifestations comme l'organisation de la NUIT DES MUSEES en mai, sur la longue histoire des fortifications de Charroux et autres anecdotes des années en 4 et en 9, et de la NUIT ROMANTIQUE en juin sur le thème de la musique, suivie d'un concert à La Maison du Prince de Condé.

L'Association a poursuivi les travaux de réaménagement pour en finir avec le provisoire et installer enfin un hall d'entrée digne de l'Histoire et des histoires de Charroux.

Merci à Steffen qui nous a permis de rouvrir chaque vendredi en remettant tout en ordre après son chantier. Merci à l'Amicale des monuments historiques pour la rénovation des volets et la création des enseignes par M. Stanislas. Merci au généreux mécénat des Bougies de Charroux et de Centauréa et au soutien de nombreux bénévoles.

Nous vous invitons à venir découvrir cette nouvelle entrée, ainsi que le tableau daté de 1942 de la Place du Toral du peintre Henri Arbaumont, et à en profiter pour retrouver votre histoire à travers celle de Charroux en parcourant les quatorze salles du musée.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 31 août le musée sera ouvert tous les jours, de 11h à 13h et de 14h à 19h.



## Nouvelles de la Bibliothèque Municipale

### **Ouverture tout l'été : le mercredi de 18h à 19h et le samedi de 14h30 à 16h.**

Nous vous invitons à venir nous rencontrer deux fois par semaine dans cet espace, afin de vous faire plaisir avec un grand choix de livres (dons) : Romans, policiers, documentaires, BD, albums pour les plus jeunes... ainsi que les prêts avec les nouveautés de la « Médiathèque départementale ». En venant nous voir, vous pourrez aussi acquérir des livres (beaucoup de livres !) à tout petit prix (en assez bon état) et ainsi participer à la réalisation de futurs aménagements de la bibliothèque avec l'acquisition de mobilier d'occasion plus adapté.

**Nous vous invitons à une soirée « portes ouvertes » le mercredi 24 juillet à partir de 17h** où vous pourrez rencontrer les bénévoles de la bibliothèque et vous régaler avec des lectures et déguster quelques fabrications « maison » accompagnées d'un apéritif.

**N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous contacter... nous acceptons tous les volontaires amoureux des livres et de la lecture et tout est gratuit !**

Vous pouvez également vous servir ou échanger des livres **24h/24h** dans la **boîte à livres située sous la halle.**

Pour nous joindre : Sylviane Meunier, responsable de la bibliothèque (tél : 06 72 50 55 17)

## Informations municipales



**Pour rappel : Aucun drone ne doit survoler la commune de Charroux sans autorisation préalable de la Préfecture sous peine d'amende.**

~~~~~

### ❖ Recensement militaire :

Pour information, les jeunes de 16 ans doivent venir s'inscrire obligatoirement en mairie.

Quelques changements :

### ❖ Secrétariat de mairie :

Voici les nouveaux horaires d'ouverture

| Jours    | Matin         | Après-midi    |
|----------|---------------|---------------|
| Lundi    | 10h00 – 12h30 | 14h00 – 17h30 |
| Mardi    | 09h00 – 12h30 | Fermé         |
| Mercredi | 09h00 – 12h30 | 14h00 – 17h30 |
| Jeudi    | 09h00 – 12h30 | Fermé         |
| Vendredi | 09h00 – 12h30 | Fermé         |



### ❖ Agence Postale Communale :

Depuis le 21 mai Cloé Chabannes vous accueille du :  
**lundi au vendredi de 10h à 12h30.**

### Contacts Mairie

29, Rue Grande 03140 CHARROUX

Tel : 04 70 56 81 65

Port M. le Maire : 06 33 62 14 36

Email : [mairiecharroux03@orange.fr](mailto:mairiecharroux03@orange.fr)

Site internet : [www.charroux03.fr](http://www.charroux03.fr)